



J'aimerais savoir ce que DNF peut faire contre ce lieu qui permet aux fumeurs de bafouer la loi ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 28 octobre 2008

Bonjour,

Je me suis rendu au Théâtre XXX pour la nuit blanche du 4 octobre dernier. Et grande fut ma (mauvaise) surprise de voir qu'il y avait des gens qui fumaient à l'intérieur du foyer, espace intérieur ouvert au public !

Quand j'ai demandé à un fumeur à coté de moi d'éteindre sa cigarette, non seulement il ne l'a pas fait mais m'a regardé avec un grand sourire style cause toujours, je t'emmerde . Et à ma question : "Ça ne vous gêne pas si je ne fume pas, même sourire !

Mon ami et moi sommes donc immédiatement parti de ce lieu qui ne respecte pas la protection des être humains.

J'aimerais savoir ce que DNF peut faire contre ce lieu qui permet aux fumeurs de bafouer la loi ?

Cordialement

Réponse :

Nous avons aussitôt écrit au webmestre du site de ce théâtre pour lui signifier que son établissement devait être mis en conformité et vous avons transféré ce courriel.

Si cette demande amiable de mise en conformité n'aboutissait pas dans les meilleurs délais, nous exercerions alors toute les actions, éventuellement judiciaires, de nature à obtenir cette mise en conformité.